



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°472024

**Le Maire de LISLE-SUR-TARN,**

**VU les Articles du Code des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** que le Club des Amateurs d'Anciennes Renault organisera un repas pour ses adhérents à l'occasion le samedi 20 avril 2024,

**Que** pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement place de Larmasse au droit du local utilisé par le Car Occitan sera interdit et réservé au Car Occitan le samedi 20 avril 2024 de 12 heures à 18 heures.

**Article 2 :** Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

Les lieux devront être rendus propres.

Le Car Occitan informera les riverains concernés.

**Article 3 :** La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Maryline LHERM

Pour le Maire  
l'adjoint délégué  
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le ... 8 AVR. 2024 ..... et/ou notifié à l'intéressé(e) le ... 8 AVR. 2024 ... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.